

Conseils Municipaux des 16/03/2018 et du 12/04/2018

Le 16/03 :

Le conseil municipal a adopté le compte administratif et le compte de gestion 2017 qui peuvent se résumer ainsi :

-Investissement : résultat de 2016 soit 184349,17€ + résultat 2017€ soit -145703,98€ ce qui fait un résultat de clôture de 38645,19€.

-fonctionnement : résultat de 2016 soit 127986,65€ + résultat 2017 soit 6769,25€ ce qui fait un résultat de clôture de 134755,80€.

Une demande de subvention est adressée au Conseil Général pour le remplacement de la toiture du foyer. La participation demandée est de 20 000€ sur un montant des travaux de 71 770 HT. L'Etat est sollicité pour le même montant, et le reste est à la charge de la commune.

Suite à la démission de Mme Celine Baroni, femme de ménage, il a été nécessaire de créer un poste d'adjoint technique, qui sera occupé par Mme Anaëlle Ritt, notre actuelle ATSEM, qui assurera 9 heures de ménage.

Le 12/04 :

-Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement au compte R002 soit 134 755,80€. ; et l'excédent de résultat d'investissement au R001 soit 38 645,19€.

-Le taux des 3 taxes directes locales sont inchangés pour 2018, soit 14,71% pour la taxe d'habitation, 16,63% pour le foncier bâti et 53,33% pour le foncier non bâti.

-Le budget primitif est adopté. Il peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : **441 543€**

Section d'investissement : **202 645€**

-Suite à la démission inattendue de notre secrétaire de mairie, une convention de mise à disposition de personnel administratif est établie avec la commune de Puttelange-lès-Thionville, pour une durée hebdomadaire de 17h30.

- Une convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien des plantations et espaces verts sur voiries d'intérêt communautaire prévoit une participation de la CCCE de **9 599,70 €** pour 2015, **7 485,66 €** pour 2016 et **7625,18 €** pour 2017.

-Le Maire expose le problème des dégradations causées par les pigeons, particulièrement sous le préau du Foyer, et la gêne subie par les participants aux diverses manifestations. Le conseil l'autorise à signer une convention de service pour une intervention de piégeage avec l'association des Piégeurs Mosellans.